

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION PLATE-FORME MOBILITÉ 11 JANVIER 2018

Présents

Alain DELANYS	ACCES	Barbara RENOUX	ITER'Action
Isabelle ROSSELOT	ACCES	Jean-François SAMSON	Le Havre Mobilité
Mr HENRY-LAVAUUX	Auto-École Chez Laurette	Jérôme QUILLET	Le Havre Mobilité
Pierre LEVALLOIS	Association Être et Boulot	Hervé MILON	MJC Duclair- InserVolant Normandie
Marie-Astrid FIOU	Association Être et Boulot	Danièle PIQUOT	MJC Val de Risle
Olivier LOZAY-MARIE	CAF de l'Eure	Christiane DUPONT	Mairie d'Ecaquelon
Franck LORENTZ	CCI Portes de Normandie	Marie-Claire HAKI	Mission Locale Pont-Audemer
Héloïse REY	CRESS Normandie	Loïc PENVEN	Mission Locale Pont-Audemer
Michel LEROUX	Pdt CC Pont-Audemer Val de Risle et Ville de Pont-Audemer	Jean-Michel OLLIVIER	Partenaires solidaires du Roumois
Isabelle DUONG	Vice-Pdte CC Pont-Audemer Val de Risle	Mathilde ALLARD	PNR des boucles de la Seine normande
Jean-Pierre BOUCHER	Vice-Pdt CC Pont-Audemer Val de Risle	Isabelle DUVAL	Pôle Emploi
Cyril SURBLED	CC PAVR	Jérôme VASEUX	RENAULT GUEUDET
Elisabeth DUCHARNE	CC PAVR	Stéphane MUSIAL	Sous-Préfecture de Bernay
Stéphanie ZUNIGAS	CC PAVR	Etienne CAUCHE	Taxi
Fabrice BISSON	ELO'CYCLE	Tristan GUILLEMARD	TRANSDEV
Christophe SAUNIER	FODENO Le Havre	Bénédicte BROCHET	VTNI
Jean-Luc CARPENTIER	GAL LEADER Seine Normande	Sophie LAURENT-DUCROCO	UTAS de Pont-Audemer
Jean SAUPHANOR	ITER'Action	Michaël DELAUNE	UTAS de Pont-Audemer
Annie BOCQUET	ITER'Action	Philippe LECHEVALIER	Ville de Pont-Audemer/ Saint-Germain Village
Pascal BOURDAIS	ITER'Action	Brigitte DUTILLOY	Ville de Pont-Audemer/ Saint-Germain Village
Philippe BAILLEUL	ITER'Action		



Excusés

Jean-Marc GOHIER	ADEME, Direction Régionale Normandie	Daniel BUSSY	Maire de Fourmetot
Pierric HOURCOURIGARAY	ADRESS	Claude BEIGLE	Maire d'Authou
Fabienne DUCHESNE	AG2R	Isabelle DUVAL	Pôle Emploi
Marc VIAN	ALIS	Patrice POULAIN	RENAULT GUEUDET
Fabienne DUCHESNE	AG2R - Délégation Régionale Normandie	Alain MARTINAT	RENAULT Mobilité France
Vincent HEMERY	BLARD SA	Isabelle FEVRE-LEBLEU	SNCF Mobilités TER Normandie – Secrétariat des Affaires Territoriales
Jean-Pascal DEPARROIS	BLARD SA		
Christophe COUSIN	Chambre des Métiers et d'Artisanat de l'Eure	Damien CARBONNAUX	SAPN -Groupe SANEF
Isabelle COURTOIS	DGS - CC PAVR	Philippe LAYCURAS	Sous-Préfet de Bernay
Sophie LAURENT-DUCROCCQ	CD27 – UTAS Bernay/Pont-Audemer	Guillaume CLATOT	SILOGE
Christelle THUILLIER	GAL Seine Normande	Nicole POISSON	SUPPLAY
Philippe TEYSSIER	Lycée des Métiers Risle Seine	Sylvain PICARD	VTNI

Monsieur LEROUX introduit la séance et rappelle les objectifs poursuivis :

- ✓ **Organiser la mobilité** dans les territoires ruraux ;
- ✓ Travailler d'abord à l'échelle de la **Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle** et, dans la mesure où les habitants ne limitent pas leurs déplacements aux périmètres des structures administratives, accueillir ensuite les Communautés de communes qui le souhaiteront, notamment dans le cadre de l'**Entente Intercommunautaire Risle Pays d'Auge** ;
- ✓ **Associer toutes les structures volontaires** : administrations et services de l'État, de la région et du Département, Communautés de communes, monde associatif, prestataires de services, concessionnaires, organismes de formation, auto-écoles, etc.
- ✓ Concevoir un outil de la **mobilité pour tous**, proposant à tous les publics le même niveau de qualité en termes de prestations, sans discrimination sociale ;
- ✓ Proposer un **guichet unique** regroupant les différents relais et informations ;
- ✓ S'appuyer sur l'expérience conduite au Havre et sur le modèle des sociétés coopératives d'intérêt collectif, en créant dans un premier temps une association de préfiguration.

Rappel de l'ordre du Jour

- Proposition de statuts pour l'association ;
- Constitution du bureau ;
- Définition des premières actions de l'association ;
- Validation du planning.

Jean-Luc CARPENTIER, du GAL LEADER Seine Normande attire l'attention sur le fait que l'innovation est une condition indispensable à la sélection du dossier en vue de l'obtention de fonds LEADER.

3. La gouvernance

Innovante en elle-même, elle permet la réunion de sociétaires de toutes origines, et leur participation au conseil de surveillance et au directoire.

La gouvernance de l'association Loi 1901 préfigurera celle de la SCIC, en comportant cinq collèges :

- ✓ **Collège A** : "Membres fondateurs" ;
- ✓ **Collège B** : "Salariés, bénéficiaires et bénévoles" et "Membres bienfaiteurs" ;
- ✓ **Collège C** : "Entreprises et structures de droit privé partenaires" ;
- ✓ **Collège D** : "Structures d'insertion par l'activité économique, structures du handicap et associations partenaires" ;
- ✓ **Collège E** : "Structures de droit public et parapublic partenaires et collectivités partenaires".

Chaque collège disposera de 20% des droits de vote et les délibérations des membres au sein des collèges sont prises dans les conditions de droit : chaque membre représente une voix.

Les collèges sont exclusifs les uns des autres. Aucun membre ne peut relever de plusieurs collèges. En cas de candidature possible à plusieurs catégories (et donc à plusieurs collèges), le bureau est habilité, après examen de la candidature, à décider de l'affectation du membre à un collège.

Le **bureau** préfigurera le futur directoire de la SCIC et sera composé de 4 à 5 membres : un ou une président(e) et deux à quatre vice-présidents.

Le collège des membres fondateurs comptera les structures qui s'engagent ce jour à initialiser la démarche, soit :

- ✓ **Les Partenaires solidaires du Roumois**, collectif regroupant 13 associations caritatives de la Communauté de communes Roumois Seine, représenté par Jean-Michel OLLIVIER (par ailleurs maire de Brestot, commune de la CC PAVR) ;
- ✓ **Iter'Action**, regroupant les structures **PACTE**, **PAREC** et **ENTRAIN** à Pont-Audemer, représenté par Jean SAUPHANOR ;
- ✓ **La CC Pont-Audemer Val de Risle**, qui portera le projet vis-à-vis de l'État. M. LEROUX rappelle que la plateforme mobilité s'adressera à tous les publics et notamment aux salariés des entreprises. A ce propos, les entreprises seront informées de sa mise en place au cours du déjeuner de travail du 17 janvier prochain, réunissant leurs DRH.

D'autres structures et entreprises pressenties remettent pour l'instant leur décision :

- Monsieur GUILLEMARD, de TRANSDEV, précise que différents niveaux de validation de l'entreprise doivent intervenir ; il s'interroge également sur la possibilité d'être à la fois membre fondateur et prestataire. M. SAMSON signale à ce sujet que le principe de fonctionnement de la SCIC lui permet à la fois de générer, de rechercher et de sous-traiter les marchés.
- Le Groupe RENAULT, de même que la SANEF, annoncent qu'ils délègueront des participants aux groupes de travail.
- Monsieur DELANYS, pour ACCES, informe que l'association rejoindra ultérieurement le collège des associations.
- La CAF pourrait éventuellement rejoindre le collège des financeurs, si cela est possible pour cette structure ; la décision est en attente de validation.
- Pour la SCIC du Havre, l'accompagnement continue ...

I. RAPPEL DES OBJECTIFS

<p>Mission d'accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Assurer l'évaluation individuelle liée à la mobilité et proposer un accompagnement adapté (<i>Bilan et parcours mobilité, formations...</i>). ● Analyser les besoins du territoire pour devenir un observatoire de la mobilité et un centre de ressources. 	<p>Mission d'animation et de coordination</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Servir de support "mobilité" à l'ensemble des acteurs : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pôle Emploi, ○ Missions Locales, ○ C.C.A.S., CAF... ○ Collectivités, ○ Concessionnaires, ○ Entreprises ... ● En proposant un "guichet unique".
<p>Mission de développement de services innovants</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Construire et fédérer une offre de services homogène sur le territoire: <ul style="list-style-type: none"> ○ Véhicules partagés, en prêt/acquisition, ○ Garage solidaire et service d'entretien des véhicules, ○ Accès au permis de conduire, ○ Orientation vers les transports en commun et vers la mobilité active, ○ Orienter, aider et assurer le montage des micro-crédits, ○ Faire l'acquisition d'équipements et matériels. ● Développer des services innovants, adaptés à tous les publics : Salariés, demandeurs d'emploi, personnes handicapées, âgées, familles monoparentales, ... 	<p>Mission de pilotage</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les outils de communication (<i>site web, comm. aux partenaires...</i>) ● Les demandes de financements, ● La programmation des actions phares, ● La coordination de l'innovation.

II. LE PROJET D'ASSOCIATION

Le projet de statuts de l'association est présenté par Jean-François SAMSON. Les points essentiels sont abordés.

1. Un nom :

Il est proposé et retenu l'appellation suivante : **Pôle Mobilité Risle Pays d'Auge**

2. Une association destinée à se transformer en société coopérative :

Cette association a vocation à se transformer en SCIC le moment venu, en référence à l'article 28bis de la loi 47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération, modifiée par la loi 2001-624 du 17 juillet 2001.

Pour mémoire :

Art. 28 bis. - Les associations déclarées relevant du régime de la loi du 1er juillet 1901 ou de la loi du 19 avril 1908 applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin ou de la Moselle peuvent, dans les conditions fixées ci-dessous, se transformer en société coopérative, régie notamment par la Loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001, ayant une activité analogue. Cette transformation n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle.

Les réserves et les fonds associatifs constitués antérieurement à la transformation ne sont pas distribuables aux sociétaires ou incorporables au capital.

Les dispositions des troisième et quatrième alinéas de l'article 16 et l'article 18 ne leur sont pas applicables.

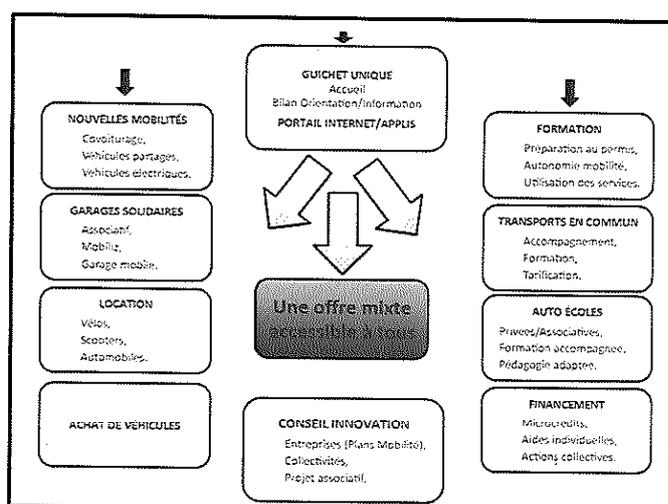
Les agréments, habilitations et conventions, ainsi que, s'il y a lieu, les aides et avantages financiers directs ou indirects auxquels ils donnent droit, sous réserve de la conformité de l'objet statutaire de la nouvelle société coopérative et de ses règles d'organisation et de fonctionnement aux conditions législatives et réglementaires requises, d'une part, ainsi que les conventions d'apports associatifs, d'autre part, se poursuivent dans la société coopérative issue de la transformation.

Il est fait remarquer qu'il pourrait exister un risque financier pour les associations adhérentes lors du passage à la SCIC, qui seront alors fiscalisées. Jean-François SAMSON précise que si l'association deviendra effectivement une société concurrentielle et fiscalisable, les actions détenues par les associations demeureront hors champ TVA ; l'expérience de la SCIC du Havre a permis de s'adjoindre les compétences de l'Union des Scop sur le plan juridique et de préciser ce point.

Annie BOCQUET signale que parmi les publics auxquels s'adressera la plateforme mobilité, les jeunes seraient parmi les plus concernés ; dans ce cadre, Marie-Claire HAKI engage également la **Mission Locale de l'Ouest de l'Eure** dans l'association.

III. PROCHAINES ECHEANCES

- ✓ Dépôt des statuts (semaine 4),
- ✓ Animation du réseau d'acteurs et démarrage du fonctionnement en collègues,
- ✓ Organisation de la gouvernance,
- ✓ Mise en place de la première conférence des financeurs et validation du budget,
- ✓ Montage des dossiers de demande de subventions,
- ✓ Mise en œuvre des premières actions.



La mise en place du guichet unique supposera dans un premier temps la réalisation d'un inventaire complet des ressources existantes :

- Prestations possibles des taxis,
- Horaires des bus et autres transports en commun,
- Tarifs,
- Services proposés par l'administration,
- Propositions existantes au sein des adhérents de l'association,
- etc.

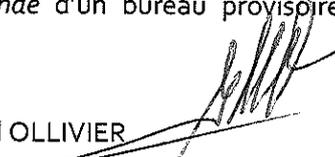
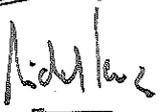
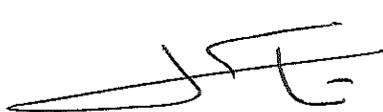
Il s'agira de proposer l'équivalent d'un office spécialisé dans les problématiques de transport, et de les rendre lisibles au travers d'un site Internet dédié et d'applications mobiles.

La Pôle mobilité Risle Pays d'Auge sera connecté avec les autres pôles du Havre, de Fécamp, de Caen, ...

La transformation juridique de l'association en SCIC pourrait se dérouler dans le cours de l'été 2018.

IV. DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU

A l'issue de la réunion et afin de permettre le dépôt des statuts de l'association, il est procédé à la nomination *intuitu personae* d'un bureau provisoire composé d'un Président et de deux vice-présidents, à savoir :

- ✓ **Président :**
Monsieur Jean-Michel OLLIVIER 
- ✓ **Premier vice-président :**
Monsieur Michel LEROUX 
- ✓ **Deuxième vice-président :**
Monsieur Jean-François SAMSON DE POUQUEVILLE 

Les adhésions et les élections définitives du Bureau et du Conseil d'Administration seront effectuées après le dépôt des statuts lors de la première assemblée générale ordinaire.